



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 juin 2024
CONVOCATION DU 10 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juin, à vingt heures et huit minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs BOUVARD Bruno (BB), CARRIER Max (CM), CHAUTARD Jean-Jacques (CJJ), CHOUMITZKY Olivier (CO), JALLEAU FAURE Béatrice (JFB), LANOUX Marianne (LM), LARRIEU Cécilia (LC) LAVIGNE DELVILLE François (LDF), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (MLDC),

Procurations : Monsieur AMARAL Philippe (AP), donne procuration à M LAVIGNE DELVILLE François, Monsieur CHARTON Jean-Marc (CJM) donne procuration à Mme LANOUX Marianne, Madame LIBERT-MESNAGE Evelyne (LME) donne procuration à Mme LARRIEU Cécilia

Excusés : QUOUILLAULT Anita (QA), MORET DAVOINE René (MDR), TALLARON Luce (TL)

Secrétaire de séance : CHOUMITZKY Olivier (CO)
Secrétaire générale : LEVESQUE Solenn (LS)

Ordre du jour :

1. Validation des PV du CM du 14 mai 2024,

Délibérations :

2. Recensement, convention avec l'INSEE,
3. Création d'un poste d'adjoint aux grands projets,
4. Désignation d'un adjoint aux grands projets,
5. Demande de subvention au département pour l'aménagement de la place publique l'UNIVERT (CDAS),
6. Demande de subvention au département pour l'aménagement du centre village (CDAS),
7. Demande de subvention à l'Etat pour l'aménagement du centre village (DETR),
8. Inscription scolaire dérogatoire,
9. Règlement de la garderie périscolaire,
10. Sentiers pédestres du Semnoz (PDIPR),
11. Autorisation d'occupation du domaine public pour Vesp'glace,

Informations :

Arrêté Semnoz,
Schémas directeur de l'eau potable,
ZFE du Grand Annecy.

PV du CM du 14 mai 2024

LE PV du CM est validé à l'unanimité sans demande de modification.

Délibération validant la convention avec l'INSEE pour le recensement de la population

FLD lance la vidéo explicative du « rôle essentiel des maires dans le recensement de la population ».

Lien Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=M-qGnqLc5eA>

Ce dernier présente la convention et en fait la lecture des parties essentielles.



LM s'inscrit pour la visio du vendredi 5 juillet à 11h. Elle narre son vécu en tant qu'agent recenseur par 2 fois sur la commune.

LS sera l'agent coordonnateur pour la commune et sera formé par l'INSEE en octobre 2024 pour le recensement qui aura lieu du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025.

LDF met au vote : la délibération est validée à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint aux grands projets

LDF explique l'importance de créer un poste d'adjoint fléché « Grands travaux ».

Ce dernier aura la responsabilité du suivi des travaux, de la gestion technique, de l'accompagnement des partenaires.

Il avance que c'est un vrai besoin pour la commune compte-tenu des trois grands projets : la plaine ludique et sportive dont le chantier vient de démarrer, la place publique et l'aménagement et la piétonnisation du centre village dont les études sont en cours et les travaux à suivre.

Il explique qu'il souhaite la création d'un poste d'adjoint et pas de conseiller délégué afin de garantir l'équité de traitement au sein des élus tant en responsabilité qu'en indemnité.

Mise au vote : votée à l'unanimité.

Désignation d'un adjoint aux grands projets

LDF propose à ce poste d'adjoint aux « Grands travaux » : Larrieu Cécilia dont les compétences professionnelles répondent parfaitement à la mission d'adjoint.

Il n'y a pas d'autre candidat à ce poste aussi le vote est fait à main levée.

Votée à l'unanimité.

LS informe que l'arrêté sera pris et devra être signé par l'intéressée afin qu'il puisse être tamponné par la préfecture et affiché dans le panneau d'informations extérieur de la mairie.

LDF fait la lecture des différentes missions qui incombent à l'adjoint.

Il informe qu'il manque le calendrier à venir des réunions de travail pour le projet du Centre village.

Demande de subvention au département pour l'aménagement de la place publique l'UNIVERT (CDAS)

LDF fait la lecture de la délibération et notamment du plan de financement.

Il informe le CM que les subventions du département sont de l'ordre de 60 000 euros.

Approuvée à l'unanimité.

Demande de subvention au département pour l'aménagement du centre village (CDAS)

LDF présente de la même façon la délibération et le plan de financement.

Votée à l'unanimité.

Demande de subvention à l'Etat pour l'aménagement du centre village (DETR)

Idem.



Approuvée à l'unanimité.

Inscription scolaire dérogatoire

JFB rappelle que ce règlement faisait défaut à la commune jusqu'à présent. Ce dernier va permettre de poser un cadre aux demandes de dérogation scolaire pour les enfants résidents en dehors de la commune.

Elle fait la lecture dudit-règlement et explique comment fonctionnera la responsabilité de la charge financière pour un traitement équitable dans le cadre de communes appartenant à un RPI (pour Mures et Gruffy).

Un échange s'installe entre JFB, LC et LDC sur l'acceptation ou non de l'accueil périscolaire matin, cantine et soir d'un enfant en dérogation quand le critère dérogatoire est celui de la nourrice agréée résidant sur la commune de Viuz-la-Chiésaz.

JFB propose que pour la garderie il soit noté « sous réserve de disponibilité » afin de s'anticiper un souci d'effectif et de taux d'encadrement.

BB propose que soit noté « sous réserve de l'accord de la mairie » ainsi cela prendrait en compte toutes les situations.

JFB explique que la somme de 145 euros demandée à la commune de résidence a été calculée au regard du budget alloué à l'école divisé par le nombre d'élèves.

LC demande si une demande de dérogation est recevable pour une famille dite d'accueil. La réponse est positive.

JFB fait la lecture de la délibération.

Approuvée à l'unanimité.

Règlement de la garderie périscolaire

Il y a eu une réflexion sur les tarifs qui se trouvaient être différents sur le règlement antérieur et sur la délibération ce qui a eu comme conséquence un paramétrage sur le logiciel de facturation non opérant.

BB fait un rappel des éléments qui posaient problème.

JFB informe que le nouveau règlement a été modifié afin de regrouper toute la tarification dans un même article et qu'il a été rendu plus compréhensible sur l'heure annulée due mais pas majorée.

Elle fait la lecture de la délibération.

Votée à l'unanimité.

Sentiers pédestres du Semnoz (PDIPR),

Le Grand Annecy met à disposition des sentiers banalisés. Monsieur le maire projette ces derniers via le site du Grand Annecy

LDF lit la délibération



Différents échanges ont lieu sur la classification des sentiers. Les schémas projetés ne donnent pas de classification.

LDF explique que c'est dans le cadre de l'organisation touristique du Grand Annecy que le repérage et le balisage est nécessaire afin d'entretenir les sentiers.

BB trouve l'arrêté litigieux.

Pour LC, c'est un bornage de déplacement rendant interdit tous les autres chemins aux randonneurs.

CO avance que les deux arrêtés vont ensemble celui-ci structure et le second verbalise.

LDF fait la lecture du courrier de la présidente de l'EPCI. Il est noté que cet arrêté arrive à la suite d'un travail collaboratif politique et pas un travail auprès des usagers sportifs.

Mise au vote : votée à l'unanimité.

Divers

Autorisation d'occupation du domaine public pour Vesp'glace

L'autorisation pour s'installer au niveau de l'abri bus les vendredis de l'été 15 min à partir de 19h35 est validée.

Arrêté du Semnoz

FLD explique qu'il n'avait pas signé l'arrêté l'an dernier étant donné qu'il ne convenait pas à notre commune.

Il a demandé des modifications qui ont été faites et il l'a donc validé cette année.

Toutefois cet arrêté suscite de nombreuses réactions d'élus qui ne sont pas favorables à cet écrit. Ils demandent la reprise de nombreux points d'autant qu'il n'y a eu aucune consultation des usagers.

LDF montre sur la carte projetée les 3 zones de bivouac autorisées. Tous les autres espaces sont interdits. Ce choix répond aux exigences des alpagistes et à l'intérêt des sites.

Les horaires proposés pour les bivouacs sont non applicables pour le bon fonctionnement d'un randonneur. Les élus expliquent les raisons pour lesquelles cela n'est pas viable et demandent une augmentation de l'amplitude horaire de 18h le soir à 10h le matin.

Il est interdit de faire des feux de plein air toutefois les élus demandent à ce que soit créé des aires de BBQ dans les zones de bivouac afin que les randonneurs puissent se restaurer en sécurité.

Par ailleurs, il est demandé de changer le mot « herbe » dans la phrase « où ils ont dit qu'il est interdit de se promener... sur l'herbe » et mettre « pâture » à la place.

Les élus s'interrogent également sur la rédaction même de l'arrêté ce dernier doit être rédigé de façon impersonnelle or à plusieurs reprises l'écrit est personnalisé « votre chien », « vous ».

Le vouvoiement ne doit pas être utilisé. Changement de la phrase proposé : « en aucun cas, un chien sans laisse ne doit être aperçu en état de divagation sans une surveillance.. »

Des modifications dans les articles suivants sont demandées :

- Article 8 sauf aux ayant droits, pistes remplacées par chemins ou sentier



- Article 9 pas d'aires repérées il faut donc les faire
- Article 10 parapente doit être remplacé par vol libre qui est le terme approprié
- Article 11 Vol libre / deltaplane en cohérence avec les clubs et les autorisations en complétant avec d'autres zones en accord avec les alpagistes. Il faut faire apparaître 3 zones. Il est demandé pour la rando-vol qu'un décollage soit autorisé sur le sentier montant depuis Viuz.

Il est proposé de faire une concertation avec les usagers du Semnoz afin de reprendre cet arrêté.

Schémas directeur de l'eau potable

LDF projet le schéma directeur de l'eau potable, compétence du Grand-Annecy.

Dossier de demande de dérogation scolaire

JFB a apporté une modification sur le dossier de demande de dérogation scolaire. Cette dernière est validée. LS fera la demande à la préfecture pour la modification s'il faut faire ou non un avenant.

Food-truck

JFB a demandé d'apporter des modifications sur la convention de départ à savoir :

- Les dates
- Les jours

LC informe qu'elle subit les nuisances sonores dues au groupe électrogène. CM se propose à faire le constat sur place.

LDF a échangé avec Mme Bouilloux Elodie et finalement elle souhaiterait pouvoir mettre quelques mobiliers extérieurs de type mange-debout.

La convention va être reprise avec Mme Bouilloux afin qu'elle y apporte les changements nécessaires.

Devis de goudronnage

LDF présente les différents devis de goudronnage et les validations à prendre.

Bibliothèque

Les élus statuent sur une adhésion gratuite à la bibliothèque pour tous les vulans. La séance est close à 23h17.

ZFE- du Grand Annecy : non abordé.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23 h27.

Le secrétaire de séance

Olivier CHOUMITZKY

Le Maire,

François LAVIGNE DELVILLE

